

LA CHASSE
EN FORET COMMUNALE

7- PROCES-VERBAL D'ADJUDICATION

8- BAIL DE LOCATION

9 - DOCUMENTS ANNEXES

10 - BIBLIOGRAPHIE

**7 - PROCES-VERBAL
D'ADJUDICATION**

**PROCES-VERBAL D'ADJUDICATION
DU DROIT DE CHASSE EN FORET COMMUNALE
DE
LOT.....**

L'an deux mille..... ,ledu mois de, nous, Maire de la Commune deavons procédé à l'adjudication du droit de chasse en forêt communale de, lot..... aux conditions du Cahier des Clauses Générales de location de la chasse, approuvé par délibération du Conseil municipal deen date du..... et des clauses particulières du lot susvisé ainsi défini :

Territoire communal :

Limites : Nord :
 Est :
 Sud :
 Ouest :

Numéros de parcelles :

Superficie :

Durée de la location : du au 31 mars

L'adjudication a eu lieu en séance publique dans la salle de.....

Le bureau de l'adjudication était constitué :

.....
.....
.....
.....

Le lot a été mis aux enchères sur la mise à prix.....

Ont été admis à participer à l'adjudication les candidats dont la liste est jointe en annexe.

Choisir la formule qui convient (A) ou (B)

Formule A

M....., ayant offert la somme deet emportant la décision conformément au règlement des adjudications, nous avons déclaréadjudicataire du droit de chasse dans le lot ci-dessus désigné, moyennant le prix annuel (loyer principal annuel) de

..... (en chiffres et lettres) aux conditions du cahier des clauses générales de location de la chasse et des clauses particulières du lot susmentionné, ainsi qu'à celles du présent procès-verbal, auxquelles il (elle) s'oblige.

Formule B

Aucune enchère n'ayant été portée et aucune soumission cachetée n'ayant été reçue, le lot ci-dessus mentionné a été retiré de l'adjudication à la mise à prix de(en chiffres et en lettres).

Le Maire

L'Adjudicataire

Les Conseillers Municipaux

Le Comptable chargé
du recouvrement du loyer

Annexe : Liste des candidats admis à l'adjudication

8 - BAIL DE LOCATION

**BAIL DE LOCATION DU DROIT DE CHASSE
DANS LA FORET COMMUNALE DE
LOT**

Entre

La Commune de, représentée par Monsieur, Maire de la Commune agissant pour le compte de celle-ci en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date duvisée le.....

d'une part,

Choisir la formule (A) ou (B)

(A) La société de chasse dereprésentée par Monsieur....., Président de la Société de chasse dont le siège social est à agissant au nom et pour le compte de ladite société, lequel a déclaré préalablement que cette société est régulièrement constituée et qu'elle se trouve en règle au regard de la loi du 1^{er} Juillet 1901.

(B) Monsieurdemeurant à

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Le droit de chasse dans le lot défini ci-après à l'article 3 est loué à

Choisir la formule (A) ou (B)

(A) La société de chasse de pour la période duau 31 Mars.....

(B) Monsieur pour la période duau 31 Mars.....

Article 2

La location est consentie aux conditions du Cahier des Clauses Générales de location de la chasse approuvé par délibération du Conseil municipal de la commune deen date du et aux conditions particulières ci-après.

Article 3 Consistance du lot n :

Territoire communal :

Limites : Nord :
Est :
Sud :
Ouest :

Numéros de parcelles :

Superficie :

Article 4

Le prix annuel de la location (loyer principal annuel) est fixé à la somme de (en chiffre et en lettres) payable selon les modalités fixées à l'article 10 du Cahier des Clauses Générales à la caisse du receveur municipal.

Article 5 Les charges visées à l'article 12 du cahier des clauses générales sont les suivantes :

.....
...

Elles sont évaluées à Euros (en lettres et chiffre)
montant indexé sur le loyer

Article 6 Le correspondant local du locataire est
.....

Article 7 Le nombre total de fusils autorisés est fixé à
.....

Article 8 Le nombre de jours de chasse en battue est fixé à par semaine au choix du locataire à l'exception des
La chasse silencieuse pourra être pratiquée tous les jours à l'exception des
.....

Article 9 Toute considération sur l'aménagement forestier et l'équilibre sylvo-cynégétique
Exemple : reboisements prévus, pression de la faune, dégâts constatés

Article 10 Tableau des prélèvements réalisés, du pourcentage de réalisation par rapport au plan de chasse

Article 11 Le présent acte a été établi en cinq exemplaires pour être soumis aux formalités du timbre, dont les frais sont à la charge du locataire.

Fait à _____, le _____

Le Maire

Le locataire

La caution

9 - DOCUMENTS ANNEXES

9.1 – Engagement de caution

9.2 – Modèle de carte de permissionnaire

9.3 – Modèle de permis spécial

9.4 – Mode d'emploi des cartes de permissionnaires

9.5 – Modèle de compte-rendu de réalisation du plan de chasse et des autres gibiers ou nuisibles tirés durant la campagne de chasse

9.1 – ENGAGEMENT DE CAUTIONNEMENT

(recto)

ENGAGEMENT DE CAUTIONNEMENT
pour la location du droit de chasse
en forêt communale de

Aux conditions tant du règlement des adjudications et du cahier des clauses générales de la location du droit de chasse en forêt communale de....., approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du que des clauses particulières du lot ci-après désigné,

Le (ou la) soussigné(e) se porte CAUTION SOLIDAIRE vis-à-vis du Receveur municipal de la commune de, de : (désignation du locataire)

Association

Raison sociale et adresse :

ou

Particulier

Nom, prénom et profession :

Adresse complète :

Pour fournir les garanties qu'implique, en vertu des lois et règlements, le contrat désigné ci-après (mettre une croix dans la case correspondant à la nature juridique du contrat) :

- Procès verbal de l'adjudication du à
- Contrat amiable de location signé le

Concernant la location du droit de chasse (désignation précise du lot loué) :

Département :	Forêt communale de :	Lot n°
---------------	----------------------	--------

La caution soussignée s'engage à garantir le paiement :

- des loyers, indexés conformément à l'article 13 du cahier des clauses générales de la location, le loyer initial étant fixé àeuros.
- des accessoires (droits de timbre et taxe)
- des sommes qui pourraient être mises à la charge du locataire, en application du cahier des clauses générales, notamment de ses articles 8, 9, 10, 11, 12, 28, 29, 30, 32, 36, 37, 39, 40 et 41.

Le présent cautionnement est valable pour la durée de la location. Il ne peut être dénoncé par la caution, dans les conditions prévues à l'article 9.2 du cahier des clauses générales de la location que lorsque la caution apporte la preuve qu'elle a payé, aux lieu et place du locataire, l'équivalent de 1,5 fois le montant du loyer annuel et sous réserve qu'elle accepte de garantir le paiement de l'indemnité de résiliation (pour le cas où le locataire ne pourrait pas fournir une nouvelle caution).

Voir tableau à compléter au dos

(verso)

Désignation de la banque

ou

Personne se portant caution

Nom et adresse complète
de l'établissement :

Identité et pouvoirs de son représentant :

Fait àle

Mention manuscrite : "Lu et approuvé, bon
pour caution solidaire"

Signature du représentant :

Cachet de la Banque :

Nom, prénom et profession :

Adresse complète :

Fait àle

Mention manuscrite obligatoire à peine de
nullité : "Bon pour caution solidaire de
l'ensemble des sommes dues par le locataire de
la chasse, le présent engagement pouvant être
dénoncé si les sommes payées à ce titre
atteignent ou dépassent le seuil de 1,5 fois le
montant du loyer annuel, initialement fixé à la
somme deeuros et
indexé conformément à l'article 13 du cahier
des clauses générales de la location"

Signature de la caution :

9.2 – MODELE DE CARTE DE PERMISSIONNAIRE

Recto

COMMUNE DE

DEPARTEMENT DE

FORET de

CHASSE A TIR – LOT N°Nombre de fusils

LOCATAIRE : Monsieur

 A

PERMISSION N°

Le locataire,

Le bailleur

Voir observations au verso

Verso

Aux termes de l'article 26 du Cahier des Clauses Générales pour la location du droit de chasse dans les forêts des collectivités, toute personne chassant dans un lot loué doit être munie d'une carte numérotée délivrée par le bailleur.

Cette carte pour être valable devra être revêtue de la signature du locataire.

Elle devra être présentée à toute réquisition. Son porteur devra alors décliner son identité sous peine de l'application des dispositions réglementaires.

DEPARTEMENT DE
COMMUNE DE

9.3 – PERMIS SPECIAL DE CHASSE

CAMPAGNE 20.. – 20 ..

Application de l'article 15 du Cahier des Clauses Générales pour la location du droit de chasse dans les forêts des Collectivités.

Je soussigné (nom, prénom, fonction),
.....correspondant local du lot atteste avoir procédé le
..... à la réception des travaux de
.....
.....mis à la charge du locataire du droit de chasse sur le lot n°
de la forêt de
Ces travaux ont été convenablement exécutés et sont recevables.

A,le
(Signature)

Nous, Maire de la Commune de
Vu le procès-verbal de location de la chasse du au profit de Monsieur
..... à sur le lot n° de la forêt de
.....
Vu le procès-verbal de réception des travaux mis en charge ci-dessus,
Vu les quittances de paiement des deux termes du loyer présentées par le locataire du droit de
chasse,

Délivrons à Monsieur le présent permis pour
lui servir à telles fins que droit.

Fait à, le
(Nom et signature)

Vu et pris note le

..... correspondant local du lot de chasse

(nom et signature)

9.4 – PERMIS SPECIAL – CARTES DE PERMISSIONNAIRES

Le permis spécial prévu à l'article 15 et les cartes de permissionnaire prévues à l'article 26 du Cahier des Clauses Générales sont délivrés par le Maire selon la procédure suivante :

LE PERMIS SPECIAL

1 – Le correspondant local du lot de chasse constate la bonne exécution des travaux mis en charge dans les délais fixés aux clauses générales de la location de la chasse.

Il établit alors le permis spécial en attestant sur celui-ci le contrôle et la réception des travaux.

Il adresse l'imprimé de permis spécial au locataire.

2 – Le locataire reçoit l'imprimé rempli par le correspondant local et adresse cet imprimé au Maire avec les quittances attestant le paiement du loyer.

3 – Le Maire vérifie les pièces reçues, signe le permis spécial et renvoie le permis spécial au locataire.

4 – Le locataire présente le permis spécial signé par le Maire au correspondant local avant le début de la campagne de chasse.

5 – Le correspondant local vise le permis spécial.

LES CARTES DE PERMISSIONNAIRES

Avant le début de la première campagne de chasse, après signature du bail, le correspondant local du locataire établit les cartes de permissionnaires et les fait signer au maire.

Lorsque le locataire présente au correspondant local le permis spécial de la première campagne pour visa, celui-ci lui remet les cartes de permissionnaires.

9.5 - TABLEAU DE CHASSE

10 - BIBLIOGRAPHIE

Code de l'environnement, forestier et rural

Document de gestion de la chasse pour le département des Vosges et de Haute-Marne

Loi chasse (n°2000-698 du 26 juillet 2000), loi forestière (n°2001-602 du 9 juillet 2001)

Office National des Forêts

- Aménagement forestier dans les forêts publiques
- Gestion des populations de cervidés et de leurs habitats
- Contrat Etat-Office National des Forêts 2001-2006
- Cahier des Clauses Générales de location de la chasse en forêt domaniale
- Règlement des adjudications en forêt domaniale

Revue « Saint Hubert »